

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



20^e Année

31 JANVIER 1964

N° 1

SOMMAIRE

1. Memorial (mois de janvier 1964)	2
2. Chambre des Députés (mois de janvier 1964)	2
3. Le 45 ^e Anniversaire de l'Avènement au trône de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse	4
4. Le discours budgétaire de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances	5
5. La Fusion des Exécutifs des Communautés Européennes et la position du Gouvernement luxembourgeois	10
6. Une cérémonie d'hommage à la mémoire du Président John F. Kennedy	11
7. La visite officielle à Luxembourg du D ^r Fritz Bock, Ministre autrichien du Commerce	14
8. Nouvelles de la Cour (mois de janvier 1964)	15
9. Nouvelles diverses	16
10. Le Mois en Luxembourg (mois de janvier 1964)	19

Memorial (mois de janvier)

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 13 janvier 1964 approuve la Convention (N° 102) concernant la norme minimum de la sécurité sociale, adoptée à Genève le 28 juin 1952, à la 35^{me} session de la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement ministériel du 15 janvier 1964 organise le bureau de la Commission Interministérielle de la Formation Professionnelle.

*

Ministère d'Etat.

La loi du 4 janvier 1964 habilite le Grand-Duc à réglementer certaines matières.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 9 janvier 1964 détermine les conditions et les modalités d'allocation d'une prime d'astreinte aux fonctionnaires de l'Etat.

Un règlement grand-ducal du 22 janvier 1964 modifie l'article 6 du règlement général sur les frais de route et les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat.

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 17 janvier 1964 a pour objet le retrait de la circulation des billets de 50 francs.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 4 janvier 1964 fixe les indemnités des officiers, sous-officiers, candidats-officiers et candidats sous-officiers de réserve de l'Armée.

Un règlement grand-ducal du 15 janvier 1964 détermine les modalités de recensement, de recrutement et d'incorporation des Luxembourgeois et apatrides astreints au service militaire ainsi que les conditions de fonctionnement des conseils de revision et du conseil mixte.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté grand-ducal du 4 janvier 1964 modifie des règlements organiques de l'Œuvre des Pupilles de la Nation.

Un règlement ministériel du 28 décembre 1963 réorganise le service d'incendie.

*

Ministère des Transports.

Un règlement ministériel du 11 janvier 1964 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs des candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Les statuts réglementaires de la Caisse régionale de maladie de Luxembourg sont publiés au Memorial du 17 janvier 1964; ceux de la caisse régionale de maladie de Diekirch sont publiés au Memorial du 27 janvier 1964.

Un règlement grand-ducal du 22 janvier 1964 modifie l'alinéa 2 de l'arrêté grand-ducal du 21 novembre 1959 concernant l'élection des délégués-assurés ayant qualité pour participer aux délibérations des organes de l'Association d'assurances contre les accidents, section industrielle, ou pour faire partie du Conseil arbitral et du Conseil supérieur des assurances sociales.

Chambre des Députés (mois de janvier)

2 janvier : Réunion d'une Section centrale. —

7 janvier : 16^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions d'ordre du jour. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant réforme de l'enseignement (N° 920). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission agricole. — Réunion de la Commission du Travail. —

8 janvier : 17^e séance publique. — Projet de loi portant réforme de l'enseignement moyen (N° 920). Continuation et fin de la discussion générale. —

9 janvier : 18^e séance publique. — Projet de loi portant approbation des statuts de l'Association internationale de développement établie à Washington, le 26 janvier 1960 (N° 997). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant autorisation de construire un nouveau bâtiment des P.T.T. à Luxembourg-Gare (N° 1006). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. — Projet de loi portant création de la fonction de professeur d'éducation musicale aux établissements d'enseignement secondaire (N° 986). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

- 14 janvier : 19^e séance publique. — Institution de différentes Commissions spéciales. — Projet de loi portant autorisation de construire un nouveau bâtiment des P.T.T. à Luxembourg-Gare (N° 1006). Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création de la fonction de professeur d'éducation musicale aux établissements d'enseignement secondaire (N° 986). Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement. — Déclaration de Monsieur le Ministre de l'Agriculture relative à des questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant réforme de l'enseignement moyen (N° 920). Discussion générale. —
- 15 janvier : 20^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Projet de loi portant réforme de l'enseignement moyen (N° 920). Lecture et vote des articles. —
- 16 janvier : 21^e séance publique. — Question à l'ordre du jour. — Projet de loi portant réforme de l'enseignement moyen (N° 920). Discussion et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Dépôt d'un projet de loi. —
- 18 janvier : Réunion de la Commission des Affaires sociales. —
- 21 janvier : 22^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant la création d'une Chambre des Fonctionnaires et Employés publics (N° 757). Rapport de la Section centrale. — Discussion générale. —
- 22 janvier : 23^e séance publique. — Projet de loi concernant la création d'une Chambre des Fonc-

tionnaires et Employés Publics (N° 757). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 23 décembre 1963 sur les douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février, mars et avril 1964 (N° 1023). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

- 23 janvier : Réunion de la Commission des Affaires sociales. — Réunion du Bureau de la Chambre. Réunion de la Commission du Travail. —
- 27 janvier : Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. —
- 28 janvier : 24^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Rapport de la Commission spéciale. — Discussion générale. — Réunion de la Commission du Travail. — Réunion du Bureau de la Chambre. —
- 29 janvier : 25^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Composition d'une Commission spéciale. — Projet de loi portant réorganisation du cadre de la Trésorerie de l'Etat tel qu'il avait été fixé par l'article 7 de la loi du 31 mars 1958 portant organisation des cadres de l'administration gouvernementale (N° 976). Projet de loi portant organisation du cadre de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Continuation de la discussion générale. —
- 30 janvier : 26^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 990). Discussion générale. —
Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 31 janvier : Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. —

Le 45^e Anniversaire de l'Avènement au trône de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse

Le 15 janvier 1964, à l'occasion du 45^e anniversaire de l'avènement au trône de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a prononcé une allocution en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution qu'il a adressée à la population luxembourgeoise :

« Le f Letzeburger !

An eppes méi wéi enger Woch begét ons veréert Grande-Duchesse nés Hire Geburtsdag, dén no enger sènnvoller Traditioun onsen Nationalfeierdag duerstellt. Op de Wonsch vun onser Souveraine selwer gët den Dag offiziell am Juni gefeiert a bei dèer Gelééhét ass et Gebrauch, datt de Staatsminister, als Präsident vun der Regierung, de Gefiller Ausdrock gët, déi all echt Letzeburger bei dém Fest esou wärm an esou begéschtert der Persoun an dem Wierk vun der Grande-Duchesse entgéint bréngen.

Et dreift méch ower den Owend fir enger Feststellung virzegréifen, déi bei der Nationalfeier gemäch werd gin an déi et iewel verdéngt op den heitégen Dag an d'Licht gehuewen ze gin : an zwar, datt et haut, de 15. Januar, 45 Joer sin, datt d'Grande-Duchesse den Eed op d'Verfassung ofgeuegt huet.

E Règne vu 45 Joer !

Et muss é schons an d'Mëttelalter op d'Gräfin Ermesinde zeréckgoen fir esou e lánge Règne vun engem Letzeburger Herrscher erëmfannen.

Dobei sin déi 45 Joer och nach reich a voll Joeren, vu bäl konstantem Opschwung, dén nëmme emol duerch Wirtschaftskrisen an duerch de Krich opgehàl oder ënnerbrach guf.

Et si Joeren, déi ufgang hun an enger Zeit wou d'Letzeburger duerch d'Événementer vum Krich ausenanergerôde woren, wou der vill um nationalen Weiderbestand vu Letzeburg gezweifelt hun. Den Troun wor 1919 duerch e Referendum bestäetgt gin, dén ganz éndeitig den dynasteschen an nationale Wöllen vum Letzeburger Vollek zum Ausdrock bruecht huet. Mé et gong domat net duer. All dät battert, wât ëmmer politesch Kämpf mat sech bréngen, huet nés missen aus dem Vollekierper ausgeschét gin. Och d'Minoritéit, déi ànerer Ménong wôr, huet missen erëmegewonne gin. Et konnt dät net errécht gin duerch Rieden an iwerflächlech Bekannnesser.

En neit nationalt Liewen huet misse geliewt gin. An et ass tatsächlech vun der Grande-Duchesse Charlotte selwer virgelieft gin, an der Haltong, déi Se géintiwer alle Bierger ageholl huet mat Hirem Takt an Hirem perséinlechen Asätz. Si huet séch gehuewen iwer d'Streidégkétéen, iwer d'Leidenschaften an iwer d'Kämpf. D'Rechter an d'Freihéiten vun de Letzeburger si wuelbehutt bliwen, an och op dem intime Plang vum Familjeliewen huet Se de Letzeburger dät schéinste Beispill gin. D'Zeit ass vergâng,

an d'Letzeburger hu séch nés alleguer ëm den Troun zesummefonnt. A wéi am Joer 1939 d'Joerhonnertfeier vun der Operstéiong vum onofhëngégen Letzeburg gefeiert gouf, an engem Moment wou schwärz Wolleken um internationalen Horizont eropgezun sin, du stong d'Grossherzoglech Familjen am Mëtelpunkt vun der Kommémoratioun als Symbol, als Fanal, als Garantie fir den Onofhëngégkétswöllen, dé mer grad démols engem geféerlechen Noper entgéintsetze wollten.

An dono koum de Krich.

Et huet séch erwise, datt eng Fra um Troun net nëmme déi wärm Stëmm vum Härz schwätze lösen, mé datt de Bestand vu Letzeburg an der Dignitéit iwer de Krich eraus och grouss staatsmännesch Décisioune mat séch bruecht huet, wou de kluge Verstand an d'kalbiddegt Urtél vun enger Situatioun den Ausschlag gin hun. Och an dèer Situatioun huet d'Grande-Duchesse net versôt. D'Resultat vun Hirem klöere Attitude wôr en nie gekannte Prestige vun onsem Land no dem Krich.

Dät hun all déi Letzeburger empfonnt, déi an Exil an Déportatioune Hirt Bild hémlech matgedroen hun an och déi, déi Se mat Jubel 1945 empfång hun.

An dach koum Se zeréck an e bäl ruinéert Land. Mé et ass nés ufgang gin. Et ass an nationaler Enegkét opgebaut gin, de Liewensstand huet séch wieder gehuewen.

Déi sozial Geréchtegkét ass ëmmer méi déif empfongt gin a haut séch konstant an enger beispillhafter Gesetzwong aus.

Och am neien Eurpoa bleiw d'Dynastie fir ons e Rempart, eng Festong, mat dèer mer déi wésentlech Attributer vun onser Nationalitéit bewächen. An duerfir ass d'Kontinuitéit vun der Dynastie, net nëmme an de Persounen, mé och an de Méthoden eng wésentlech Viraussetzung fir eng glécklech Zoukunft.

Mé och dorun huet ons Grande-Duchesse, déi elo 68 Joer àl gët, geduecht. Si huet am Mé 1961 den Ierfgroussherzog Jean zu Hirem Lieutenant-Représentant, zou Hirem Stellvertreder ernannt an Him domat d'Gelééhét gin séch méi aktiv a selstänneg an der Ausübung vun de souveraine Rechter vum Groussherzog ze bedélegen. Domat geschitt eng glécklech Virberédong vun onsem Ierfgroussherzog op seng zoukünfteg Opgåwen. Domat sin nés eng Kéer onsem Vollek déi bescht Garantien fir den zoukünftege Règne vum Prënz Jean gin.

Madame, op desem Owend, wou mer keng grouss opgezun offiziell Feier aléden oder beschléissen, besanne mer ons a mer betruachten, an der Stéllt vun onsem Härz wât en Déngscht vu 45 Joer fir d'Land bedeit. Mir denken un Iech mat Dankbarkét, mat wärmer Unerkennung an och mat Stolz.

Vive d'Grande-Duchesse Charlotte !

Vive Letzeburg ! »

Le discours budgétaire de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, Ministre des Finances

Le 28 janvier 1964 la Chambre des Députés a entamé la discussion générale du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1964. Nous reproduisons ci-après le texte du discours budgétaire prononcé au cours de cette séance de la Chambre des Députés par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances.

« Monsieur le Président,
Messieurs,

Le pays s'interroge ! Le pays s'interroge, parce qu'il se rend compte que de nombreux facteurs économiques et sociaux sont entrés en mouvement depuis le début de l'année 1963. Certes ces mouvements étaient largement déterminés par l'évolution antérieure. Mais le fait demeure qu'un nouvel ajustement sociologique semble se réaliser depuis quelque temps. Le visage économique du pays se transforme aussi.

Lorsque dans les profondeurs de la terre, les ébranlements de couches géologiques se produisent, le séismographe enregistre ce mouvement. Les hommes inquiets se demandent alors si les roches trouveront leurs nouvelles assises moyennant une bénigne secousse de rajustement ou en déclenchant un véritable tremblement de terre.

Ainsi en est-il de l'état d'esprit actuel de nos compatriotes. Dans quelles conditions et avec quels sacrifices s'établira le nouvel équilibre ? Où allons-nous ? Le bien-être général, la politique de justice sociale entreprise avec vigueur, l'avenir économique, sont-ils garantis et resterons-nous maîtres de notre sort ?

La préoccupation se fait jour dans tous les avis sur le Budget. Le Conseil d'Etat relève une fois de plus les aléas et les tentations des budgets conjoncturels. La Chambre de Commerce insiste sur la détérioration récente de la balance commerciale du Grand-Duché. La Chambre de Travail constate que notre sidérurgie a „atteint un stade d'expansion lente, voire même de stagnation". Elle relève le taux modeste de croissance au cours des dernières années. La Chambre des Employés privés s'alarme de l'évolution des prix. Le rapporteur du budget constate que „tout laisse présager que financièrement et par conséquent budgétairement le Pays est à un tournant".

J'ajoute d'ailleurs que ces préoccupations sont exprimées en général sur un ton dépourvu de polémique. Le sentiment transparait qu'il s'agit de problèmes pour lesquels tous sont responsables et à la solution desquels tous doivent contribuer. C'est en ce sens que j'interprète aussi le vœu de voir se créer prochainement un nouveau conseil économique et social comme encore de trouver de nouvelles formes de représentation et d'analyse de l'équilibre économique et social du pays, notamment sous forme d'un budget économique. Il s'agirait d'organiser un dialogue plus efficace entre les pouvoirs économiques.

Le Gouvernement est sensible et favorable à ces courants d'idées, parce qu'il lui paraît évident que la complexité des problèmes actuels requiert une information plus poussée et des échanges de vues institutionnalisés entre les représentants des différents groupes professionnels et sociaux.

Cette mise en branle n'est cependant pas l'effet du hasard. Le pays s'est posé des objectifs itérativement formulés. Ils sont en voie de réalisation. Celle-ci s'accompagne de tensions, de réactions parfois imprévues ou imprévisibles. Le cours devra être corrigé sur l'un ou l'autre point. La voie du progrès et économique et social est semée d'embûches.

Mais il reste vrai à mon avis que le Grand-Duché est engagé dans une voie de progrès technique et humain qui lui garantira une place honorable dans le monde de demain.

Si je dis ceci, ce n'est pas pour inviter le pays à la facilité. Loin de là. Aucune complaisance n'est permise devant les problèmes qui nous assaillent. Au contraire, il faut les reconnaître et les affronter. Il faut aussi reconnaître nos limites. Nous n'échapperons pas à la comparaison de nos réalisations, de nos revenus, de nos sacrifices, avec ceux des citoyens des pays qui nous entourent. Nous ne sommes pas seuls au monde. L'opinion internationale nous jugera sur nos résultats économiques et sur notre prévoyance. Notre politique étrangère et européenne trouve dans ses performances son meilleur appui.

La politique budgétaire est un des éléments d'appréciation qui nous permettent de nous orienter dans la lutte des phénomènes et des tendances. J'ai essayé depuis que j'en porte la responsabilité de lui donner une orientation consciente et d'en faire un facteur de stabilité et d'amortissement des coups durs économiques. Je n'entends pas me départir de ces vues à l'heure actuelle. Certes le budget définitif de 1964 subira encore des transformations du fait des législations à intervenir au cours des prochains mois. Mais il n'est pas question d'abandonner les principes d'équilibre appliqués jusqu'ici.

Le Budget tel qu'il vous est soumis à l'heure actuelle résulte d'un examen objectif de nos possibilités, tel qu'il fut effectué au mois de septembre dernier. Cette base encore sûre reste valable et ce qui viendra s'ajouter sera équilibré du côté des recettes et des dépenses. Le Conseil d'Etat à son tour recommande cette politique en rappelant au Gouvernement „d'assortir chaque dépense, jugée pour l'une ou l'autre raison indispensable, de recettes corréla-

tives". C'est l'évidence même à un moment où tout le monde se préoccupe des déséquilibres éventuels, où tout le monde se rend compte que pour renforcer la paix sociale en même temps que le progrès économique, le Ministre des Finances prend des engagements d'une portée considérable. Les réformes réalisées en 1963 et à réaliser en 1964 déverseront un pouvoir d'achat supplémentaire de plus d'un milliard dans la circulation. Mais cette accumulation momentanée, qui a ses risques certainement et que le Ministère des Finances a prévus, résulte en définitive de la croissance antérieure, du fait que le niveau de vie a franchi un nouveau palier dans notre pays autour de l'année 1960.

Un avis de chambre professionnelle reproche au Gouvernement à propos du reclassement de la fonction publique d'avoir dépassé la mesure de l'alignement avec les rémunérations du secteur privé. Il est vrai que la révision des traitements est profonde et organique. Elle s'était fixé des objectifs nombreux et divers. Elle a opéré de notables rajustements. L'œuvre législative est destinée à durer pour des décennies, pourvu que nous ayons le courage, contre toutes les sollicitations, d'en défendre les éléments fondamentaux de structure. Elle rend la carrière publique à nouveau attrayante. En attirant les meilleurs éléments grâce à une sélection plus rigoureuse, nous agissons dans le sens de la réforme administrative. Or, l'Etat patron était en compétition directe avec le secteur privé en ce qui concerne le recrutement.

Je rappelle que de 1954 à 1961, la masse salariale du secteur privé était passée de 6,2 milliards à 9,7 milliards, soit un accroissement de plus de 50%. Le chiffre d'affaires des entreprises était passé de 35,2 milliards à 53,2 milliards. Pendant la même période la masse des rémunérations du secteur public s'est accrue de 2,1 milliards à 2,8 milliards, soit + 33,33%. Bien que ces comparaisons ne puissent être considérées comme valables pour en tirer des conclusions strictement arithmétiques, elles fournissent une justification pour l'ordre de grandeur de ce que nous avons fait pour le secteur public à partir de 1962. L'adaptation des traitements a dépassé peut-être momentanément de quelques pourcents l'évolution dans le secteur privé, mais il faut concéder que le secteur public avait à rattraper et que les mouvements des rémunérations de ce secteur restent toujours plus lents que ceux du secteur privé, même à l'avenir. Par contre nous disposons d'une loi de traitements moderne, qui entend réaliser une plus grande justice dans la fixation des rémunérations.

L'envergure de la révision des traitements aurait pu faire craindre que le budget 1964 ne fût profondément désaxée. Le Conseil d'Etat relève que le Gouvernement avait préparé cette échéance au point de vue de la trésorerie. La progression sensible des crédits de personnel s'est placée en 1962 où les crédits passaient de 1489 millions à 1794 millions. En 1964 ils atteignent 1917 millions. Les charges imposées à la trésorerie se sont trouvées atténuées par les indemnités d'attente. Le Conseil d'Etat constate encore que „préparée de longue date, la mobilisation de montants aussi spectaculaires s'effectue sans difficultés techniques, malgré la tension qui règne en ce mo-

ment sur le marché monétaire". La Haute Assemblée reconnaît par là l'impérieuse nécessité d'une politique de trésorerie constructive et réfléchie, dont la prévoyance doit calculer les incidences des nouvelles législations et des conjonctures longtemps à l'avance. C'est celle que nous avons pratiquée.

D'autres facteurs en mouvement en 1963 résultent de la majoration à raison de 10% du salaire minimum et des adaptations indiciaires. Les tranches indiciaires nous ont valu des accroissements de l'ordre de 5,77% dans toutes les sections liées à l'échelle mobile.

Tout en reconnaissant que quelques facteurs d'incertitude demeurent dans nos évaluations, je vous donne à considérer que le fait que nous ayons pu limiter dans le projet qui vous est soumis l'accroissement du budget des dépenses ordinaires à 5,61% prouve que nous tenons les dépenses de l'Etat sous contrôle.

Le produit national brut est estimé pour 1964 à 27 milliards. Les dépenses de l'Etat représentent 24,8%. C'est à peu près le même pourcentage qu'en 1958 et en 1954. Sur la base des prochains amendements au budget (nouvelles législations, loi unique et allocations familiales) le pourcentage peut s'accroître d'un pourcent à 25,8%, soit le taux de 1959. Il résulte d'une étude comparative récente faite par la Commission de la C.E.E. que sur la base de 1962 nous ne sommes pas en pointe au regard de la proportion des dépenses publiques par rapport au produit national. De ce point de vue le budget est donc en ordre. Ce qui importe est d'assurer l'équilibre ou la couverture de ces dépenses par les recettes. Or l'accroissement des recettes d'impôt n'est pas toujours concordante avec l'accroissement du produit national brut.

Quant à la croissance générale de notre économie elle n'évolue que trop lentement en ce moment. Elle ne pourra récupérer son allure antérieure que grâce à deux facteurs :

- a) de meilleurs prix pour l'acier à l'exportation. C'est un facteur dont nous ne sommes pas maîtres;
- b) l'entrée en action de nouvelles activités économiques. Dans ce domaine le Gouvernement a poursuivi pendant les 5 dernières années une politique constructive qui donnera ses résultats.

Il ne suffit pas de constater que le taux de croissance des dépenses publiques ne dépasse pas celui du produit national brut. Il y a lieu de scruter aussi l'orientation des dépenses générales, de savoir si elles se sont dirigées sur des objectifs valables.

Après avoir évoqué tout à l'heure l'évolution des dépenses publiques par rapport au produit national brut aux prix du marché, c'est-à-dire par rapport à l'ensemble des biens et services produits au cours de l'année, je voudrais à présent jeter quelques lumières sur la composition de cette masse de dépenses.

On dégage les tendances en analysant l'évolution pour la dernière période législative. A ces fins je me base sur la ventilation fonctionnelle des dépenses publiques qui regroupe les dépenses de l'Etat quelle qu'en soit la nature économique d'après les buts que

l'Etat s'efforce d'atteindre, qui permet en d'autres termes, de savoir exactement dans quels domaines principaux le pouvoir central dirige son action.

Je tiens encore à faire remarquer que l'ensemble du budget est représenté dans les chiffres que je citerai. En effet la distinction entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire disparaît dans cette ventilation fonctionnelle.

En analysant les diverses fonctions de l'Etat nous pouvons nous rendre compte des déplacements d'intérêt, de l'accentuation de l'une ou de l'autre fonction de l'Etat et par conséquent de sa politique. L'étude de l'évolution de cette ventilation fonctionnelle nous démontre clairement qu'un effort spécial a été consenti pour l'enseignement et la culture ainsi que pour le travail et la sécurité sociale.

Je fonde les données fournies sur celles apparaissant aux pages 346 et suivantes du volume 2 du projet de budget.

L'évolution de la fonction éducation nationale, culture (arts et sciences) et cultes montre qu'un effort particulier a été consenti dans ce domaine. Cette fonction occupe dans chaque budget une place très importante, ce qui ressort très clairement de la simple évocation des chiffres suivants. En 1964, cette fonction accuse un montant total de 930,9 millions de francs contre 609,0 millions en 1958, ce qui représente une augmentation de 52,86%. Par rapport au total général des dépenses, elle représente 13,88% en 1964 contre 10,95% en 1958.

L'accroissement rapide de cette fonction s'explique d'une part par l'accroissement du nombre de classes et les rémunérations améliorées, d'autre part, dans une très large mesure, par les travaux de construction, de modernisation et d'agrandissement de la plupart des bâtiments de notre enseignement, parmi lesquels il faut relever les grands lycées du pays comme le Lycée Classique de Diekirch, le Lycée de Garçons de Luxembourg et celui d'Esch-sur-Alzette. Il faut mentionner tout spécialement le nouvel Athénée à Luxembourg, d'une conception avancée dans ses installations pédagogiques et sportives. L'amélioration de l'équipement et du matériel a également fait des progrès considérables ainsi que les subsides et bourses d'études.

En ce qui concerne ensuite la fonction travail et sécurité sociale, nous constatons également la progression des dépenses pour la période 1958-1964 et ceci dès avant la réalisation des prochaines réformes. En 1964 cette fonction accuse un montant total de 649,4 millions de francs contre 513,2 millions en 1958 ce qui équivaut à une augmentation de 26,54% après avoir passé par un sommet de 809,9 millions en 1961. Cette fonction de l'Etat englobe la sécurité sociale des salariés, des agriculteurs, des artisans, des professions indépendantes ainsi que des commerçants et des industriels.

Mais pour pouvoir apprécier l'action sociale du Gouvernement dans son ensemble, il convient d'ajouter encore les fonctions de la famille et de la population, de l'assistance sociale, de la Santé publique ainsi que des logements et de l'urbanisation.

Le total général de ces fonctions reflète les réalisations progressives du programme social du gouvernement. En 1964, le total des dépenses à caractère social représente 1332,5 millions de francs contre 1031,3 millions en 1958, soit 19,87% du total des dépenses contre 18,54%.

Au cours de cette même période les dépenses dans l'intérêt des transports et communications sont passées de 685,2 à 952,3 millions soit de 12,33 à 14,20% du total des dépenses.

Les crédits économiques pour l'Agriculture, la Viticulture et la Sylviculture sont passés de 517,1 à 580,3 millions. L'effort de diversification industrielle se traduit par une augmentation de 89,9 à 121,9 millions.

Les dépenses pour le sport sont passées de 5,3 à 16,5 millions.

Sont notamment en régression :

- a) les dépenses militaires : 6,12% contre 7,43%;
- b) les dommages de guerre : 1,5% contre 5,26%;
- c) la charge de la Dette publique : 6,03% contre 7,73%.

Différents avis sur le Budget font état de la politique de constructions immobilières de l'Etat et lui endossent toute la responsabilité pour le récent renchérissement des frais de construction. Or, je rappelle que l'Etat n'est pas le seul à intervenir sur le marché de la construction.

Le moins qu'on puisse dire c'est que pour être efficace une action vigoureuse suppose que l'on coordonne les initiatives dans les différents secteurs (habitat, constructions industrielles, constructions communales). Certes ce devoir de coordination ne peut incomber qu'à l'Etat.

Quant à ses responsabilités propres, l'Etat peut et doit évidemment tenir sous contrôle la masse de ses investissements directs.

Or à cet égard l'effort réalisé à propos du Budget de 1964 est manifeste. Au total le budget extraordinaire a été réduit à raison de 7,13%. La réduction affecte essentiellement les bâtiments publics dont les crédits se contractent de 253 à 179,7 millions. Maintenir les crédits au niveau précédent eût déjà signifié une réduction matérielle. Mais le Gouvernement avait à tenir compte des disponibilités du Fonds d'investissement qui entretiennent l'activité de la construction en dehors du budget. C'est pourquoi il a opéré également une réduction en valeur.

Les autres postes de dépenses du budget extraordinaire ont un haut degré de productivité ou ils n'affectent que modérément le marché de la construction.

En effet la majeure partie du budget extraordinaire se rapporte à l'amélioration de l'infrastructure générale du pays à savoir :

Energie	152,6 millions
Eaux	55,0 millions
Transports et Communications	410,9 millions
	<hr/>
	618,5 millions

Sur les autres secteurs l'Etat ne peut agir que par l'orientation des subsides et plus efficacement encore par la politique générale du crédit.

En général et sauf nécessité impérieuse nous n'avons pas augmenté les subsides pour constructions (voir p. ex. les crédits pour les communes). D'autre part la Caisse d'Epargne de l'Etat a diffusé des circulaires et des communiqués par lesquels elle annonce des mesures restrictives en matière de crédit immobilier.

De concert avec une action dans le secteur de la main d'œuvre et le climat psychologique aidant, ces mesures sont de nature à la longue de rétablir l'équilibre sur le marché immobilier.

Des voix se sont élevées il y a un an pour critiquer le volume élevé des investissements de l'Etat par comparaison aux réalisations des autres pays de la C.E.E. En même temps il avait été soutenu que les investissements publics absorbaient une part excessive des capitaux disponibles et entravaient le développement industriel du secteur privé.

Une étude spéciale est consacrée à cette question et figure à l'introduction du Budget. Elle reprend les statistiques citées en les rendant comparables, au moins dans le cadre Benelux. Dans ces conditions le tableau se présente déjà différemment. Il est cependant un fait que l'Etat investit directement un pourcentage relativement élevé au Grand-Duché. Cela tient encore une fois à la structure particulière de notre pays.

Mais il est aussi sûr et certain que l'Etat n'a pas entravé le développement industriel par l'absorption des capitaux disponibles sur le marché. Son appel au marché des capitaux a toujours été parcimonieux. Les investissements industriels privés ont largement dépassé dans la moyenne des années 1958 à 1963 le niveau moyen atteint de 1952 à 1957. Les investissements des entreprises industrielles privées sont passés de 2 milliards en 1958 à 2,1 milliards en 1959 et 2,3 milliards en 1960. Ce rythme de progression s'est maintenu et s'est probablement accru dans la moyenne des années 1961 à 1963. Néanmoins le problème du volume des investissements industriels pour les années à venir reste posé et devra faire l'objet d'investigations approfondies. Les modernisations dans le secteur industriel devront encore être favorisées. Dans trois ou quatre ans les grands travaux d'infrastructure de l'Etat tendront d'ailleurs à diminuer. Ils auront été en grande partie une contribution à la productivité générale de notre économie.

Que faut-il penser de la politique de recettes poursuivie pendant cette même période de cinq ans ?

Je puis constater, sur la base des données statistiques fournies par une commission spéciale créée dans le cadre de la C.E.E. que la pression fiscale ne s'est pas accrue. Elle avait même une tendance à diminuer. Si l'on fixe à 100 les recettes fiscales de 1957, l'évolution a été la suivante :

1958	1959	1960	1961	1962
95	94	108	119	100

Alors qu'en 1958 les recettes fiscales absorbaient 19,6% du produit national, le pourcentage n'était plus que 18,9% en 1962.

C'est que la petite réforme fiscale et les dispositions fiscales de la loi-cadre avaient apporté un certain allègement à la charge fiscale de toutes les catégories de contribuables.

Les études citées ont démontré que deux des pays de la C.E.E. dépassent notre taux de pression fiscale.

La Belgique a un taux comparable au nôtre, mais la répartition entre impôts directs et indirects est exactement contraire :

	Luxembourg (1962)	Belgique (1962)
Impôts directs	10,3	7,6
Impôts indirects	8,6	12,4
Total	18,9%	20,0%

Notre Dette publique a évolué comme suit :

31. 12. 1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
100	101	111	119	112	122	122

Cet accroissement n'est pas excessif si l'on tient compte du niveau absolu de la Dette. Elle trouve d'ailleurs sa contrepartie dans les investissements productifs effectués au cours de cette période.

Je déduis des données qui précèdent que si les évolutions momentanées ont parfois été discordantes, dans l'ensemble les finances publiques luxembourgeoises n'ont subi aucun bouleversement. C'est que le Gouvernement s'est appliqué à maintenir en toutes circonstances des relations entre des points de repère économiques et financiers, qui l'ont empêché de laisser la situation financière aller à la dérive.

Je m'abstiens cette année de faire devant vous une analyse détaillée du budget de 1964. Le Gouvernement a fait accompagner le document budgétaire d'un commentaire qui est valable encore à l'heure actuelle et qui vous permet de vous rendre compte du programme et des objectifs de l'action gouvernementale. Le commentaire vous renseigne également sur l'état d'avancement des études en cours pour l'établissement d'un budget économique. Celles-ci ont encore fait de notables progrès depuis la rédaction du commentaire. En particulier puis-je vous annoncer que le Ministre des Affaires Economiques et le Ministre des Finances ont exposé les problèmes y relatifs aux milieux professionnels et demandé leur collaboration.

Je remercie le rapporteur, l'hon. M. Wolter, de la diligence et de la conscience qu'il a apportées à la rédaction de son avis, qui donne une vue d'ensemble non seulement sur le budget de 1964, mais encore sur les problèmes économiques et financiers sous-jacents. Le rapporteur pose en même temps des questions qui incitent à la réflexion.

Je voudrais dans cette dernière partie reprendre les divers éléments de la situation du pays, tracer devant vous l'incidence des prochaines réformes législatives et formuler des conclusions.

A prix constants on peut admettre pour l'année 1964 une progression du produit national brut de l'ordre de 2 à 3%. La majeure partie de la demande

extérieure est fonction de la conjoncture sidérurgique mondiale, encore incertaine.

La demande intérieure semble devoir continuer à progresser également en 1964. L'accroissement pourrait être marqué surtout pour la consommation privée. Les dépenses totales pour investissement semblent pouvoir décliner quelque peu.

Pour l'agriculture il ne faut pas s'attendre à une augmentation de la production végétale. Il est probable par contre que la production animale augmente. Le secteur de la construction connaîtra probablement un niveau d'activité un peu plus élevé après le fléchissement de 1963, attribuable à l'hiver rigoureux, à la réduction de la durée du travail et à la pénurie de main d'œuvre.

Comment s'établira la balance commerciale ? En 1962 et 1963 elle semble avoir été déficitaire. Le déficit a été couvert par l'excédent de la balance des invisibles : services et revenus.

La stagnation de l'économie luxembourgeoise pendant ces deux dernières années n'a eu qu'une répercussion sur la situation bancaire.

Toutefois les dépôts à vue et à terme qui pendant les onze premiers mois de 1962 avaient encore progressé de 10% n'ont plus augmenté que de 2% pendant la période correspondante de l'année dernière. Les dépôts d'épargne à vue et à terme ont continué de croître pendant les périodes sous revue d'un même pourcentage de 6%.

Pendant les onze premiers mois de 1963 les débiteurs à vue (crédits commerciaux) sont revenus de 4,2 à 3,6 milliards, soit une régression de 15%. Par contre les débiteurs gagés à long terme (crédits d'investissement et immobiliers) n'ont cessé de croître. Ils sont passés de 6 milliards au 31 décembre 1961 à 7 milliards au 30 novembre 1962 et à 8,6 milliards au 30 novembre 1963. Ce rythme d'accroissement est particulièrement rapide. S'il reflète l'effort d'investissement, ce qui est réjouissant, il doit cependant nous inciter à la vigilance en ce moment. Dans ces circonstances une surveillance particulière du crédit à long terme s'impose au cours de cette année.

En ce qui concerne les recettes budgétaires, aucun élément décisif n'est intervenu pour modifier profondément les éléments d'appréciation exposés dans l'introduction.

L'impôt général sur le revenu a donné jusqu'au 31 décembre 1963 2.269,9 millions contre 2.247,1 en 1962 et 2.654,1 en 1961.

Comme la Chambre est saisie d'un projet de loi adaptant le barème à l'indice 137,5, projet qui aura pour conséquence une moins-value fiscale de l'ordre de 120 millions, il n'y a pas de raison de modifier les prévisions.

Le rendement de l'impôt sur le chiffre d'affaires a atteint 896,7 millions contre 870,9 en 1962.

Les évaluations du chiffre d'affaires seront profondément affectées par le projet de loi déposé à la Chambre qui relève les taux actuels à raison de 50% (3% au lieu de 2% pour le taux normal), aux fins de réaliser deux objectifs majeurs de notre politique de réformes sociales.

a) Financement partiel des améliorations du régime des allocations familiales et financement des interventions du Trésor dans la loi unique d'harmonisation des rentes.

b) Ristourne en faveur des produits exportés des taxes perçues sur les matières premières dans l'intérêt de l'expansion de nos exportations et de l'harmonisation progressive de notre système avec celui de nos partenaires de la C.E.E.

La recette nette du Trésor à affecter à des réformes sociales sera de l'ordre de 120 millions.

Les recettes de l'Administration des Douanes pourront être relevées quelque peu.

Du côté des dépenses l'exécution de la loi unique des régimes de pension provoquera une dépense nette supplémentaire de 208 millions.

Les allocations familiales coûteront un montant supplémentaires de 90 millions.

Le budget final se situera non loin des 7 milliards. L'échéance de nouvelles tranches indiciaires peut encore accroître ce montant.

Ceci doit nous donner à réfléchir au stade actuel de l'évolution.

Le Ministre des Finances croit pouvoir assumer la responsabilité de ce budget modifié en considération des éléments suivants et aux conditions que je formulerai plus loin.

a) Grâce aux nouvelles recettes le budget ordinaire restera équilibré. Les nouvelles recettes portent sur des taxes pour lesquelles nos taux sont encore sensiblement inférieurs à l'étranger. L'incidence sur les prix ne sera pas énorme si on n'applique effectivement que la majoration effective, d'autant plus qu'en même temps s'opère un dégrèvement de l'impôt sur le revenu. Les produits de première nécessité sont d'ailleurs exemptés de la taxe sur le chiffre d'affaires.

b) Il s'agit d'un ensemble de réformes à caractère social et économique (pour le chiffre d'affaires) d'une importance exceptionnelle, satisfaisant un nombre considérable de revendications dans une vue de justice distributive. C'est une contribution importante à la consolidation de la solidarité nationale.

Il est vrai que les réformes sociales déplacent dans la direction de l'Etat le financement de prestations qui dans d'autres pays font l'objet de la prévoyance des individus ou des groupes. Nous marcherons pour longtemps en tête des pays de la C.E.E. en ce qui concerne l'intervention du Trésor dans les prestations sociales.

c) Si notre produit national évolue normalement, les dépenses globales de l'Etat continueront à représenter une proportion raisonnable du produit national. Je vous ai fourni quelques données sur cet aspect de la question dans la première partie de mon discours.

Mais la croissance économique dépend du coût général de notre production. Ce sont malgré tout nos recettes d'exportation qui déterminent le train de vie national.

Or, sur ce point les chiffres montrent une certaine détérioration de notre balance commerciale. Elle est

due partiellement aux prix insuffisants de l'acier à l'exportation, partiellement aussi à un accroissement exceptionnel de produits d'investissement en rapport avec les nouvelles industries.

Sur l'exportation se joue le sort national. Aussi la Chambre devrait-elle soutenir à fond toute initiative qui tend à favoriser l'exportation de nos produits nationaux et maintenir un climat favorable à l'investissement. La ristourne du chiffre d'affaires est un premier geste.

Il est évident que l'évolution de nos prix intérieurs et spécialement de l'indice du coût de la vie reste une préoccupation majeure. Certes, nous pouvons agir dans une certaine mesure sur nos prix intérieurs, mais les facteurs d'inflation sont largement importés. Le cri d'alarme que vient de lancer M. Marjolin, membre de la Commission de Bruxelles, prouve qu'il ne s'agit pas d'un phénomène proprement luxembourgeois. Mais nous avons notre part de responsabilité.

Aussi le Gouvernement se réserve-t-il de prendre des mesures plus strictes que les circonstances exigeraient.

Avant la fin de l'année courante nous aurons à apprécier les éléments de notre politique générale des revenus en considération également de la place que l'agriculture devra occuper dans notre vie nationale. Je ne pense pas à des règles rigides ou à une planification des revenus mais à une orientation et à des consultations préalables sur les mouvements globaux de revenus, peut-être à la lumière des données que nous fourniront les travaux pour le budget économique.

Les finances publiques luxembourgeoises se sont révélées capables jusqu'ici de résoudre les grands problèmes qui se posent à notre pays depuis la guerre : reconstruction, dommages de guerre, expansion et diversification des investissements, infrastructure modernisée, développement scolaire et justice sociale.

Mais les finances ne peuvent être coupées de leur infrastructure économique et sociale.

Aussi voudrais-je terminer en appelant au sens des responsabilités des forces économiques du pays et inviter plus spécialement les honorables membres de la Chambre à une étroite collaboration avec le Gouvernement en vue de léguer à la prochaine législature une situation de départ saine et ordonnée. »

La Fusion des Exécutifs Européens et la position du Gouvernement luxembourgeois

Au cours de sa conférence de presse mensuelle du 27 janvier 1964 M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a fait devant les journalistes une courte déclaration sur le problème de la fusion des exécutifs européens et ses conséquences pour le Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de cette déclaration.

« Le Gouvernement a délibéré lundi dernier sur le problème de la fusion des exécutifs et de ses conséquences. Mais il est évident que sa position sera formellement rendue publique seulement au moment où les Ministres se rencontreront à Bruxelles le 22 février prochain. Certaines lignes de la position luxembourgeoise se dégagent toutefois dès à présent. Le problème de la fusion des exécutifs conçu comme un moyen de rationalisation des Services est considéré effectivement par de nombreux milieux politiques et parlementaires comme un problème de haute actualité politique, à la réalisation duquel on attache une importance majeure.

Bien qu'étant sceptique sur certaines conséquences de cette fusion, le Luxembourg, dès le début, a pris une attitude positive quant au principe même et il est d'accord à rechercher avec ces partenaires une solution du problème.

J'ai dit tout à l'heure que nous étions quelque peu sceptiques sur les conséquences et les résultats éventuels de cette fusion parce qu'il nous a semblé que le problème était complexe et impliquait des inci-

dences politiques certaines. Cela d'autant plus qu'il a été décidé de le considérer comme une étape vers la fusion des Communautés. Et nous avons de très grandes hésitations sur ces implications politiques, c'est pourquoi nous avons demandé une étude préalable de tous les aspects politiques, juridiques, institutionnels et pratiques, pour que la décision finale puisse être prise en parfaite connaissance de cause.

Cette étude donc avait été décidée, comme vous le savez, le 24 septembre 1963 et elle vient d'être faite par les représentants permanents qui ont saisi le Conseil des Ministres d'un rapport qui cependant est quelque peu incomplet par rapport aux directives que les représentants permanents avaient reçues.

Nous avons eu l'occasion, au cours de ces tractations et ailleurs, de rendre attentif au fait que la solution du problème de la fusion des Exécutifs soulevait naturellement et inévitablement le problème de l'implantation de cet organe. Il est évident que quand on crée un nouvel organe il doit être accroché quelque part. D'autant plus qu'il a des responsabilités particulières de compétence et responsabilités politiques, il doit être accroché à un siège déterminé.

Donc, nous avons rendu attentif au lieu nécessaire et inévitable qui existe entre la fusion des Exécutifs et la question de l'implantation des Institutions et Organes communautaires. A moins de vouloir se voiler la face cela est inéluctable. Et j'ai l'impression que nos partenaires ont reconnu ce fait. Les repré-

sentants ont été chargés d'établir également un rapport à ce sujet. Ce rapport, qui reconnaît l'importance essentielle de cette question pour le Grand-Duché de Luxembourg, n'indique aucune solution, mais se présente plutôt sous la forme d'un questionnaire. Vous vous rappelez aussi que le Luxembourg avait présenté des suggestions sur le renforcement des pouvoirs et des compétences du Parlement Européen, tout en établissant un certain lien entre ce problème et celui des fusions des Exécutifs. Effectivement certaines suggestions à cet égard ont été faites.

Comme la position du Luxembourg ne sera communiquée à ses partenaires que le 22 février, quelles sont alors les réflexions provisoires qu'on peut attacher à ce thème ?

Le Gouvernement luxembourgeois donc est d'accord à discuter avec ses partenaires le résultat des études faites par les Représentants Permanents. Voilà un premier point acquis en ce sens que l'étude comporte ses conséquences et nous a montré d'abord que cette fusion était réalisable sans trop de mal politique et que, outre rationnelle, elle pouvait aussi être utile.

Mais le Gouvernement luxembourgeois aura sans doute à formuler deux réserves. Le but de la fusion

des Exécutifs en effet ne pouvant être qu'un renforcement des Communautés tant sur le plan pratique et fonctionnel que sur celui de la politique européenne, il voudrait avoir une discussion sur ces deux aspects fondamentaux afin que la réalisation de l'opération envisagée se fasse dans la clarté et à l'abri de toute équivoque. Donc nous disons : Au moins évoquer ces questions et les discuter. Des conséquences qui en découleront, on ne peut pas en juger d'avance.

La seconde réserve, je l'ai pratiquement déjà indiquée. Elle découle de la nature des choses. Toute solution sur la fusion des Exécutifs suppose un accord intergouvernemental, soit préalable soit concomitant, sur l'implantation des institutions. Et de notre part nous estimons que nous pouvons rechercher avec nos partenaires toute solution qui tiendrait compte de nos droits moraux et qui nous assurerait des garanties tant politiques qu'économiques valables pour une solution satisfaisante qui, à défaut du maintien de la CECA à Luxembourg, ne pourrait être que la substitution à la CECA d'un organe ayant un prestige politique analogue et comportant aussi des conséquences matérielles équivalentes. Donc — je crois que ce que je viens de dire est absolument net et précis — équivalence de l'Organe politique à implanter à Luxembourg. »

Une cérémonie d'hommage à la mémoire du Président John F. Kennedy

Le 22 janvier 1964, deux mois après l'assassinat du Président Kennedy à Dallas, l'American-Luxembourg Society organisait au Théâtre Municipal de Luxembourg une cérémonie d'hommage au Président Kennedy qui, selon les jugements de ses compatriotes restera une des grandes figures de l'histoire contemporaine.

Cette soirée connut un grand succès. La manifestation eut lieu en présence d'une salle comble et dans un profond recueillement.

Parmi les nombreuses personnalités on remarquait notamment M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la CECA, M. Emile Reuter, Président d'honneur de la Chambre des Députés, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. J. P. Buchler, Ministre plénipotentiaire, M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Emile Hamilius, Bourgmestre honoraire de la Ville de Luxembourg, les représentants de la magistrature et du barreau, de la Force Armée, etc.

La soirée était encadrée d'un programme musical exécuté par le quatuor à cordes de Radio-Luxembourg.

Après une allocution de circonstance prononcée par M. le Dr Carlo Putz, Président de l'American-Luxembourg Society, M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, évoqua la personnalité et les qualités admirables du Président John Fitzgerald Kennedy.

Voici le texte de l'allocution de l'Ambassadeur des Etats-Unis :

« We Americans are so grateful to you, Dr. Putz and to the American-Luxembourg Society for gathering together once again to honour the memory of one who belonged to us all-uniquely to us, to this time and to this generation.

I have reflected upon what I might say tonight and have determined that I should speak not as a philosopher, which I am not, nor as an historian, which I am not, but as one who was privileged to know the President and to be with him under a variety of circumstances - to reflect upon those sporadic encounters and to consider, if I may, what his life and its memory means to my country and to myself.

Now that two months have passed, I remember John F. Kennedy more and more as a happy man,

as a gay and witty and cheerful man, whose laugh could be seen coming from his eyes before it was heard from his lips. He was an affectionate and kindly man, whether he was chiding my wife about one thing or another or me about some political dispute which I might then be having, and never was his humor more appealing or his wit more incisive than when directed against himself, as it so frequently was.

John Kennedy was the most complete man I shall ever know, embracing all of life with verve, intensity, enthusiasm and optimism and seeking ever to increase its scope and its challenge. He was fond of the credo promulgated by the Reverend Phillips Brooks in 1890 :

Do not pray for easy lives; pray to be stronger men.

Do not pray for tasks equal to your powers; pray for powers equal to your tasks.

And again and again, he spoke of the ancient Greeks' definition of happiness :

The exercise of vital powers along lines of excellence in a life affording them scope.

In pursuit of happiness as thus defined, John Kennedy believed passionately that men of scholastic attainment should move with vitality and versatility from one field of endeavor to another, including especially his own chosen field of political activity. I recall being with him at the University of Wisconsin during June 1958, when he spoke on the subject of the „duty of the scholar” and expressed his concern at what he termed the drifting apart of the „worlds of practical politics and academic scholarship”. He reminded the Wisconsin students that this was not always so, that our nations first great politicians were traditionally the ablest and most respected men in our society. He said „what we need are men who can ride easily over broad fields of knowledge and recognize the mutual dependence of the two worlds of politics and scholarship”. And he cited then, as he did numerous times thereafter, the description of Thomas Jefferson by one of Jefferson's contemporaries, who described him as „a gentleman of 32 who could calculate an eclipse, survey an estate, tie an artery, plan an edifice, try a cause, break a horse, dance a minuet and play the violin”.

For John Kennedy himself was in that tradition — the tradition of versatility and excellence — the tradition of Jefferson and of those committed to the matchless political art of governing men in freedom. He knew that his nation was born not of an accident of history but of an act of intelligence : the triumph of men like himself who studied seriously, spoke articulately, wrote fearlessly, debated rationally and concluded intelligently.

And despite these high standards of application and attainment, John Kennedy had the rare and wondrous capacity to detach himself and reflect even while feverishly committed and active.

This is best represented to me by a trip with John Kennedy, his sister, Eunice Shriver, and another friend in his little private plane, „The Caroline”, over South Dakota during October 1960. Mr.

Kennedy was about to deliver the most important agricultural speech of his campaign for the U.S. Presidency at something improbably called „the National Plowing Contest” at Sioux Falls, South Dakota. Fog sat low over the Dakota plains and we circled waiting for it to lift, the four of us chatting amiably and amusedly over a wide range of subjects. I shall always remember that Jack Kennedy sat there in „The Caroline” with one leg unconcernedly hooked over a seat, the farm speech in one hand, an apple in the other and lo and behold, a small volume of the writing of the German philosopher Kant in his pocket. As we finally made our descent through the fog to the 70.000 persons waiting below, he was reading not the farm speech which minutes thereafter would be televised to millions throughout America, but instead he was reading the writings of this abstruse esoteric 19th century philosopher.

It may well be that this capacity for detachment, for reflection, and refreshment both of the intellect and the soul, enabled him to develop those perspectives which he translated into initiatives during those three short years. Fundamental to this was his distaste for stale polemics and his belief in the ancient Chinese proverb that a journey of a thousand miles must begin with a single step, or as he said in his inaugural address, which you will hear in a few minutes, „Let us begin”. And begin he did.

Walter Lippmann believes that „in the perspective of history, men will look upon John F. Kennedy as the man who seized the opportunity to bring the race of armaments to a halt . . . who used American wealth to build up military power that could not be denied . . . who succeeded in making this power a believable deterrent to war and who had the magnanimity to convince the Soviet Union that it could live comfortably within the existing balance of power”.

To these endeavors, John F. Kennedy brought that all-so-rare quality of the Open Mind. He surrounded himself with persons of high intellect as well as those of dogged practicality and relished both the exposition and the rebuttal of views. This characteristic was so well reflected at a discussion in the White House last April between the President, Prime Minister Werner, Foreign Minister Schaus and myself. Mr. Kennedy reviewed at length and with candor the innumerable and often inscrutable problems facing the United States around the world, Vietnam, Korea, South America, nuclear controls, one million American soldiers serving overseas, balance of payments, trade negotiations, etc. etc., and when he had finished, he turned to the two Luxembourg Ministers and asked them for their comments, saying in effect — „this is my estimate of the problems and this is my judgment as to what we should do. Do you agree, and if not, wherein do you think I am wrong?” Messrs. Werner and Schaus did indeed respond, for John Kennedy did not make Delphic pronouncements. There was nothing oracular in his nature. He did not present the fait accompli either to his domestic associates or to his foreign allies. He was open-minded, ever fair and inquiring, and while he never shrank from

power, he would exercise it only after a consortium of intellect had been brought to bear.

John F. Kennedy knew the cruel paradoxes of Democratic leadership and in so doing dismayed and exasperated zealots and simplifiers alike. As the American author Emmet John Hughes has remarked, John Kennedy knew that a leader must summon his people to be with him and yet he must stand above them and not squat merely at their side. He knew that a leader must try to be resolute without being arrogant, patient without being timid and compassionate without being maudlin. He could appeal for conciliation without forswearing power; respect ideas without confusing them with deeds; exhort action without detaching it from reason; detest cant and esteem rhetoric without becoming infatuated with his own.

To me, perhaps above all, John Kennedy's force stemmed from his belief that a great nation should not tolerate remediable shortcomings and no person who had the privilege of knowing him can ever again accept the virtue of a passive attitude.

As a lifetime friend of his has said, John F. Kennedy had „that special grace of the intellect that is taste". I consider him an exemplar and in the years to come when I speak of him with my two sons, I shall say „Be like him". »

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa ensuite à la nombreuse assistance en ces termes :

« Mr. Ambassador,

Before our eyes passed the enchanting and glorious scenes of Her Royal Highness the Grand Duchess's State visit to Washington. Modern technicians make it possible to revive the face and voice of the deceased. Once more we grasped the brisk and playful glance of the young President, his well measured and gentle gestures, his spirited and clear cut talk and above all, his vigorous youthfulness. For those who had the privilege, as myself, to get nearer to him, an even deeper impression remains of his always interrogative and forward look, his searching mind and simple humanity. This last quality made it especially easy for us Luxembourgers, to feel sure and confident in uttering the views of our small country in face of the head of your powerful nation.

The people of Luxembourg considered the death of President Kennedy as a loss for our nation, as a loss of a friend. The first President of the United States of America to invite on a State visit the Sovereign of this country set himself a monument not only in our history but in our grateful and faithful hearts.

It still seems unrealistic to us, this calamitous death in the sunshine of Texas and amidst a clamorous crowd, at the side of a beloved wife. It is one of the tragedies like e. g. Caesar's death, which will be recalled to generations and generations of Americans, as the holocaust of a pushing and active mind, richly endowed with the gifts of intelligence and will, of a man of whom much was required, because much was given to him, a man who was proud to

be in politics because he sought to infuse into them a moral force, a politician who did not refrain from setting a standard of courage, judgment, integrity, dedication, the four qualities he requested from his colleagues.

Now he is gone.

We were moved to hear that President Johnson expressed the will to continue the ideas and above all the foreign policy of the former President. May he be assured of our friendship and understanding in the performance of his hard and responsible task.

Excellences,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le monde s'apitoie facilement sur la mort d'un jeune chef d'Etat qui a passé comme une comète dans notre firmament politique, qui est frappé dans la force de l'âge, au sommet de sa carrière, en la pleine possession de ses riches moyens, arraché à une famille qui l'adore. Les journaux et les revues, les photographies et les écrans, ont raconté et commenté le destin tragique du Président et de ses proches.

Mais une fois l'émotion passée, que signifie la mort du Président, quelle est la perte qu'encourent l'Amérique et le monde, en quoi sommes-nous affectés, que restera-t-il dans la conscience des peuples de l'activité de John Kennedy ?

Tout d'abord John Kennedy semble avoir posé pour son propre peuple un nouveau style d'homme politique, à la fois clairvoyant sur les dangers et les compromissions de l'action politique et décidé à lui donner une impulsion morale. Il était plein de compréhension pour les réalités de la politique et son relativisme. A la suite de John Morley il a dit : que la politique est un domaine où l'action est un perpétuel pis aller et où l'on a constamment le choix entre deux erreurs. En même temps il a écrit des pages admirables sur le courage en politique. Ecoutez seulement : „Ces sénateurs courageux (traités „dans son livre 'Profiles in Courage') étaient des „hommes chez qui le farouche dévouement à leur „pays l'a emporté sur toutes considérations personnelles et politiques, des hommes qui ont montré „la véritable signification du courage en même temps „qu'ils ont donné l'exemple d'une foi sincère dans „la démocratie, des hommes qui ont fait du Sénat „des Etats-Unis quelque chose de plus qu'une simple collection de robots enregistreur consciencieux „sément les opinions de leurs électeurs, ou qu'une „réunion d'opportunistes, tout juste bons à prédire „et à suivre les courants de l'opinion publique." Avec la même vigueur il a dénoncé „les sociétés complaisantes, satisfaites d'elles-mêmes et molles comme „devant être balayées avec les débris de l'Histoire."

Ces paroles vigoureuses sont réconfortantes pour notre démocratie parlementaire, quand on pense qu'elles ont été écrites non pas par un rêveur utopique, mais par un homme immergé dans les réalités quotidiennes et rompu au métier du politicien.

L'imagination de ce que pourrait être le lendemain a aussi animé la politique étrangère du Président. Mais encore une fois cette ouverture d'esprit

sur l'avenir ne l'empêchait pas de maintenir et de consolider les positions de force de l'aujourd'hui.

N'hésitant pas à assumer au cours de la crise des Caraïbes les plus formidables responsabilités, il a démontré la maîtrise de soi-même et en même temps sa connaissance profonde de la psychologie de l'homme, en évitant de ternir son succès par la jactance, mais en en faisant le point de départ d'une action pour la paix par une négociation digne et constructive des possibilités de détente.

Kennedy ne fut pas un homme d'Etat statique. Il aimait brasser les idées, provoquer les ébranlements de théories surannées. Avec force il se faisait le défenseur des droits fondamentaux des hommes de toute race.

Il avait une grande considération pour la place que l'Europe pouvait occuper dans le monde et, ce qu'il aimait nous répéter à nous Luxembourgeois — vous l'avez entendu de sa bouche tout à l'heure — était que nous ne devions pas désespérer d'apporter notre contribution effective à l'union des Européens en même temps qu'à l'association atlantique.

Il a laissé un fonds d'idées et d'initiatives en matière de politique internationale telles que le Peace Corps, l'Alliance pour le Progrès, la loi tarifaire, la

négociation avec l'URSS et d'autres, qui occuperont encore pendant longtemps le Gouvernement de son pays et les chancelleries des autres et qui porteront leurs fruits tôt ou tard.

Je voudrais terminer cette brève évocation, en associant à l'hommage au président défunt celui que nous devons à son épouse vivante.

Quand John Kennedy citait dans son livre „Profiles in Courage” la définition qu'a donnée Ernest Hemingway du courage, à savoir : l'élégance en face de l'infortune, il ne pensait pas caractériser avec les termes les plus heureux l'attitude de Madame Kennedy à l'heure de l'épreuve.

De la vie et de la mort de John Kennedy dégageons une leçon de foi dans le patrimoine moral de l'humanité. »

Les deux orateurs furent chaleureusement et longuement applaudis par l'assistance.

Plusieurs films furent ensuite projetés sur le Président Kennedy et sur la visite officielle de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Grand-Duc héritier aux Etats-Unis d'Amérique.

La soirée fut clôturée par l'exécution des Hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

La Visite officielle à Luxembourg du Dr. Fritz Bock, Ministre autrichien du Commerce

Les 24 et 25 janvier 1964 M. le Dr Fritz Bock, Ministre autrichien du Commerce et de la Reconstruction, a fait une visite officielle à Luxembourg. Il était accompagné au cours de sa visite de M. Wilhelm Gøertz, Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg, de M. le Dr Lemberger, Chef de la Délégation autrichienne auprès des Communautés Européennes, et du Dr Heinrich Pfusterschmid, Charge d'Affaires à Luxembourg.

Le Ministre autrichien du Commerce fut salué à son arrivée en gare de Luxembourg par M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et de la Justice, accompagné de M. Armand Simon, Chef de Cabinet et de plusieurs hauts fonctionnaires.

Au cours de la première journée de sa visite officielle à Luxembourg M. le Dr Fritz Bock eut des entretiens avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques. Un déjeuner fut offert en son honneur par M. le Ministre des Affaires Economiques. En fin d'après-midi le Ministre autrichien du Commerce fut reçu à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier par M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité, et M. E. P. Wellenstein, Secrétaire Général de la CECA. Il eut ensuite un entretien avec M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la CECA, qui était entouré des personnalités déjà

citées ainsi que de M. Charles Reichling, Directeur des Relations Extérieures de la CECA. Cette visite avait donné lieu à des échanges de vues au sujet des différents problèmes d'intérêt commun.

Dans la soirée le Ministre autrichien du Commerce était l'hôte à dîner de la Haute Autorité de la CECA.

Le 25 janvier M. le Dr Fritz Bock et les membres de sa suite visitèrent l'aciérie d'ARBED-Belval à Esch-sur-Alzette.

Après un déjeuner offert en son honneur par la direction de l'ARBED à Luxembourg, le Ministre autrichien du Commerce fut conduit à Vianden où eut lieu une visite des installations hydroélectriques de la station de pompage de Vianden.

Dans la soirée M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, offrit un dîner en l'honneur de M. Fritz Bock, Ministre du Commerce de la République d'Autriche.

Le Ministre autrichien du Commerce quitta le Luxembourg par le train le 26 janvier.

Ajoutons qu'à l'occasion de cette visite officielle M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remit à M. le Dr Fritz Bock, Ministre autrichien du Commerce, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre du Mérite. De son côté M. le Ministre Bock remit à M. le Ministre d'Etat Pierre Werner le Grand Cordon de la Décoration d'Honneur en

Or que le Président de la République d'Autriche lui décerna pour services rendus à l'Autriche.

M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, reçut à cette même occasion le Grand Cordon de la Décoration d'Honneur en Argent pour services rendus à la République d'Autriche.

A l'issue de cette visite officielle le Gouvernement luxembourgeois publia le communiqué suivant :

Sur invitation de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, le D^r Fritz Bock, Ministre du Commerce et de la Reconstruction de la République d'Autriche, a effectué une visite à Luxembourg les 24 et 25 janvier 1964. Cette visite a permis de procéder à un échange de vues sur les relations économiques entre l'Autriche et le Grand-Duché de Luxembourg.

Les entretiens se sont déroulés dans l'esprit d'amitié entre les deux pays et ont eu pour objet des questions d'intérêt commun.

Ont été traités plus particulièrement les problèmes du marché de l'acier, des échanges commerciaux

bilatéraux, de même que la position de l'Autriche à l'égard des Communautés européennes.

Les installations industrielles d'Arbed-Belval à Esch-sur-Alzette et la station de pompage à Vianden ont été visitées samedi.

Au terme de la visite, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat Président du Gouvernement, a offert un dîner, auquel ont assisté entre autres M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères; M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques; M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux publics ainsi que M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité.

Du côté autrichien notamment M. Wilhelm Görtz, Ambassadeur de la République d'Autriche pour le Grand-Duché de Luxembourg; le D^r Lemberger, Ambassadeur, Chef de la délégation autrichienne, auprès des Communautés européennes, et le D^r Pfusterschmid, Chargé d'affaires à Luxembourg.

Nouvelles de la Cour

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 4 janvier 1964 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 13 janvier 1964, Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu successivement en audience les Chefs de Mission du Corps Diplomatique, les Présidents de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat et de la Cour Supérieure de Justice ainsi que le Procureur Général d'Etat, les Membres du Gouvernement, Monseigneur l'Evêque et les Représentants de la Force Armée.

*

Le 16 janvier, 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jean-Louis Pahud, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse.

*

Le 21 janvier 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représen-

tant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Boualem Bessaïeh, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Algérie.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Wilhelm Görtz, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Autriche.

*

Le 22 janvier 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Pedro José Frias, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Argentine.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience le Général d'Armée Jean Crépin, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe.

Nouvelles diverses

LE CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Réunions durant le mois de janvier 1964

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail durant le mois de janvier 1964; elles étaient présidées par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la séance du 9 janvier 1964, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur un règlement fixant les conditions et les modalités d'allocation d'une prime d'astreinte aux fonctionnaires de l'Etat, sur la revision des traitements du personnel de l'Office des Assurances Sociales et de la Caisse de Pension des Employés Privés et sur le projet du budget des C.F.L. pour 1964. Le Conseil de Gouvernement a, en outre, eu un échange de vues sur le problème des cumuls.

Lors de la séance du 20 janvier 1964, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur des questions européennes d'actualité. Il a également délibéré sur certains problèmes concernant le personnel de l'Etat.

En séance du 31 janvier 1964, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur une série d'affaires concernant le personnel de l'Etat, sur des questions de protection nationale, sur des problèmes concernant Radio-Luxembourg, sur des questions d'approvisionnement du pays en eau potable et sur un projet de loi ayant pour objet de mettre un terme aux opérations d'échange monétaire.

*

A l'occasion du Pèlerinage de Sa Sainteté le Pape Paul VI en Terre Sainte, le Souverain Pontife a envoyé le 4 janvier 1964 à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse le télégramme suivant :

« De la Ville Sainte de Jérusalem, Nous tenons
« à Vous assurer des prières ferventes que Nous fai-
« sons monter vers Dieu pour le bien-être et la paix
« de tous les peuples dans la justice et l'amour fra-
« ternel. »

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a répondu au Souverain Pontife en ces termes :

« Le message de paix que Votre Sainteté Nous a
« adressé de Jérusalem Nous a été particulièrement
« cher et ne touchera pas moins le cœur de tout le
« peuple luxembourgeois. C'est avec émotion que
« Nous offrons à Votre Sainteté Nos remerciements
« les plus chaleureux pour Ses prières, conjointement
« avec les assurances réitérées de Notre attachement
« filial et dévoué. »

*

Construction d'une nouvelle Ecole Européenne à Luxembourg

Le Gouvernement luxembourgeois vient d'ouvrir un concours d'idées entre les architectes de nationalité luxembourgeoise, en vue d'obtenir des avant-

projets pour la construction d'une Ecole Européenne à Luxembourg.

Le programme pour cette école de 2000 élèves avec cinq sections linguistiques et quatre cycles d'études prévoit quatre types d'écoles différentes, à savoir : une école maternelle, une école primaire de cinq années, une école complémentaire de quatre années et une école secondaire de sept années.

En dehors du bâtiment central d'administration, cette structure requiert la création de quatre ensembles comprenant les divers locaux scolaires ainsi que des cours de récréation.

Le bâtiment central comprendra notamment une salle de fêtes pour 1000 personnes, servant de salle de projection et de salle de théâtre, une salle de réunion pour 150 professeurs, les bureaux du directeur et du secrétariat général, un bloc médical, un réfectoire pour 100 élèves, etc.

Le bâtiment de l'école maternelle et la cour de récréation seront aménagés pour recevoir 250 élèves.

Le bâtiment de l'école maternelle et la cour de récréation seront aménagés pour recevoir 250 élèves.

Le bâtiment de l'école primaire doit être conçu pour 900 élèves. Il comprendra 36 salles de classes, une salle de réception, une salle de réunion pour 60 maîtres, une salle de musique, des salles de travaux manuels, une salle de dessin, une salle de couture, deux salles de collections et de matériel didactique, un grand préau pour la récréation, des cours de récréation ainsi que les autres dépendances nécessaires.

Le bâtiment de l'école complémentaire comprendra entre autres des salles de classes et divers ateliers pour le travail du fer et du bois, des salles d'enseignement ménager, de couture, d'essayage, de repassage et de lavage, des salles de physique, de chimie et de biologie, une salle de musique, une salle de projection et une bibliothèque.

Le bâtiment de l'École secondaire aura un total de 45 salles de classes, une salle de réunion pour environ 80 personnes, une salle de musique, des locaux pour le dessin et le travail manuel ainsi que des salles spécialisées, notamment deux auditoriums de physique à gradins, deux auditoriums à gradins pour la chimie, deux salles de biologie à gradins, deux salles de géographie et deux salles d'histoire, un laboratoire de photographie, etc.

Pour la culture physique sont prévues six salles de gymnastique, une piscine combinée d'hiver et d'été, des plaines de jeu, etc.

On a prévu en outre un parking pour 150 voitures et des garages pour bicyclettes.

*

Le 17 janvier 1964 a eu lieu à Paris l'inauguration du nouveau bureau de tourisme belgo-luxembourgeois.

Ce nouveau bureau, situé 21, Boulevard des Capucines, est le siège des Chemins de Fer Belges, de

l'Office du Tourisme de Belgique et de l'Office Luxembourgeois du Tourisme.

Le rez-de-chaussée est destiné au public. Il est richement décoré de photos, de vitraux et d'un grand panneau mural montrant des sites touristiques belges et luxembourgeois. Le premier étage est réservé en entier aux bureaux de la direction des Chemins de Fer Belges et des Offices de Tourisme belge et luxembourgeois.

De nombreuses personnalités françaises, belges et luxembourgeoises assistèrent à la cérémonie d'inauguration, notamment M. A. Bertrand, Ministre belge des Communications et du Tourisme, M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat français au Tourisme, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, de la Justice et du Tourisme du Luxembourg, le Baron Jaspar, Ambassadeur de Belgique à Paris, M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, M. Louis Armand de l'Académie Française, M. de Néeff, Gouverneur du Brabant, MM. A. Festjens et Mathias Treinen, respectivement Présidents des Chambres de Commerce belge et luxembourgeoise à Paris, M. Armand Simon, Chef de Cabinet de M. le Ministre Paul Elvinger, M. Arthur Haulot, Commissaire Général du Tourisme de Belgique, M. Georges Hausemer, Directeur de l'Office National du Tourisme de Luxembourg, les Présidents des Conseils d'Administration de la S.N.C.F.B. et de la S.N.C.F.L., etc.

Un déjeuner offert par les Présidents des Chambres de Commerce belge et luxembourgeoise réunissait ensuite les invités d'honneur au Cercle Interallié. A cette occasion des allocutions furent prononcées par MM. les Ministres A. Bertrand, Pierre Dumas et Paul Elvinger.

M. le Ministre Paul Elvinger souligna plus particulièrement les résultats heureux de la collaboration concrète entre la Belgique et le Luxembourg dans le domaine touristique. Après avoir évoqué l'importance du tourisme dans l'économie luxembourgeoise à Paris, M. Armand Simon, Chef de Cabinet de l'afflux croissant de touristes français vers le Luxembourg, un des pays touristiques les moins chers de l'Europe. M. le Ministre Paul Elvinger conclut en souhaitant que les échanges touristiques entre la France et le Luxembourg puissent encore être intensifiés.

Dans la soirée les Ministres belge et luxembourgeois du Tourisme offrirent une réception en l'honneur des nombreuses personnalités françaises, belges et luxembourgeoises dans les salons du Grand-Hôtel.

*

Le 20 janvier 1964, Monsieur le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre des Affaires Economiques ont tenu une réunion d'information sur le problème du budget économique.

Lors de cette réunion, à laquelle assistaient les représentants des Chambres professionnelles ainsi que les principales organisations patronales et syndicales, Monsieur le Ministre des Finances a fait un exposé sur la nature et l'utilité des budgets économiques ainsi que sur les méthodes suivies pour leur établissement. Monsieur le Ministre des Affaires Economiques a fourni un aperçu sur les travaux déjà accomplis pour l'élaboration d'un budget écono-

mique luxembourgeois par un groupe de travail interministériel institué à cet effet le 19 juillet 1963.

Sur proposition de Messieurs le Ministre des Finances et le Ministre des Affaires Economiques, les participants à la réunion d'information sont convenus d'une procédure de collaboration avec les services publics compétents pour l'élaboration des budgets économiques de 1964 et des années suivantes.

*

Visite à Luxembourg du Général d'Armée Jean Crépin, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe

Après la visite d'adieu à Luxembourg du Général d'Armée P. Jacquot, ancien Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe, les Autorités luxembourgeoises reçurent le 22 janvier 1964, en visite de présentation, le Général d'Armée Jean Crépin, successeur du Général Jacquot à la tête des Forces Alliées Centre-Europe dont le quartier-général est à Fontainebleau.

Le Général Crépin arriva à Luxembourg dans la soirée du 21 janvier. Il fut accueilli à sa descente de train par le Major Gaston Wormeringer et conduit à l'hôtel. Le Général Crépin était accompagné des Lieutenants-Colonels W. Wildman (Etats-Unis d'Amérique) et G. Maraval (France), du Capitaine de Corvette H. Warner (République Fédérale d'Allemagne) ainsi que du Lieutenant G. Martin, son aide de camp. Le Major J. Welter, Représentant luxembourgeois auprès du Commandement Centre-Europe, avait également accompagné le Général Jean Crépin à Luxembourg.

Le 22 janvier, après une courte cérémonie militaire qui eut lieu à la caserne de Walferdange, le Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe eut un entretien avec le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée. Au cours de la matinée le Général d'Armée Jean Crépin eut en outre des entrevues avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

En fin de matinée le Général d'Armée Jean Crépin fut reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse.

Le Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe fut ensuite l'hôte à déjeuner du Ministre de la Force Armée au mess des officiers du camp militaire de Senningen.

Le Général d'Armée Jean Crépin quitta le Luxembourg par avion au cours de l'après-midi en direction de Bonn après avoir été reçu à l'Ambassade de France par S. Exc. M. Jean de Lagarde, Ambassadeur de France à Luxembourg.

*

La canalisation de la Moselle

On se souvient que le 27 octobre 1956 avait été signé, entre la France, la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg, le traité sur la canalisation de la Moselle entre Coblenze et Thionville.

Le 29 janvier 1957 fut créée à Trèves la Société Internationale de la Moselle entre les Représentants des trois pays. Cette société est chargée de la réalisation de la canalisation de la Moselle.

D'importants travaux furent activement poursuivis depuis cette date et on prévoit pour le mois de mai 1964 la cérémonie solennelle d'inauguration de la canalisation de la Moselle en présence des plus hautes personnalités des trois pays.

Toutefois, comme prélude à la cérémonie officielle, le bateau « Mayence » de la Direction des voies navigables de Mayence, a effectué le 22 janvier 1964, un premier voyage sur la Moselle de Coblenz à Thionville, en empruntant les treize écluses et barrages de la Moselle canalisée.

Ce premier voyage avait réuni de nombreuses personnalités et techniciens des trois pays responsables de la canalisation de la Moselle.

Du côté luxembourgeois on remarquait M. Mathias Willems, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, et M. Fernand Kinnen, Ingénieur d'arrondissement.

Le voyage du « Mayence » a ouvert la route à différents bateaux qui effectueront, dans les semaines à venir, des essais de navigation sur la Moselle entre Coblenz et Thionville. Ces bâtiments des services fluviaux de Mayence parcourront les 270 kilomètres qui séparent ces deux ports et les résultats qu'ils enregistreront fixeront les spécialistes sur les capacités réelles de cette voie d'eau.

Le premier essai sera effectué avec un automoteur de 80 mètres de long transportant une charge de 1.000 tonnes. Un second essai prévoit le passage d'un autopousseur de 160 mètres de long et de 3.600 tonnes, portant une charge de 3.000 tonnes. Un bâtiment identique mais ayant 172 mètres de long, 5.500 tonnes et transportant 4.800 tonnes, quittera Coblenz le 13 février et complètera cette série d'essais. Elle sera un pas supplémentaire vers la mise en service de cette voie d'eau.

*

Réunion

du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale

Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale s'est réuni les 23 et 24 janvier 1964 à Lancaster House, à Londres, sous la présidence du Right Honourable R.A. Butler, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Royaume-Uni. La République Fédérale d'Allemagne était représentée par M. Gerhard Schröder, la Belgique par M. Henri Fayat, la France par M. Maurice Couve de Murville, l'Italie par M. Giuseppe Saragat, le Luxembourg par M. Eugène Schaus et les Pays-Bas par M. J.M.A.H. A. Luns.

La première partie de la réunion, le 23 janvier, a été consacrée à un examen de la situation internationale, et notamment des relations est-ouest, des relations entre l'Europe et l'Amérique latine et de la situation au Proche et au Moyen Orient, dans le Sud-Est asiatique et en Extrême-Orient. Cet examen a permis aux ministres de procéder à un très large et utile échange de vues. Ils ont été saisis d'un rapport au Conseil permanent sur l'Amérique latine. Ils sont convenus de l'utilité de poursuivre leurs

consultations à ce sujet au sein du Conseil permanent.

Le 24 janvier, les ministres se sont entretenus de la situation économique européenne, en présence de MM. Sicco Mansholt, vice-président, et Hans von Der Groeben et Jean Rey, membres de la commission de la Communauté Economique Européenne. La délégation du Royaume-Uni a été informée des décisions prises par le Conseil des ministres de la C.E.E. le 23 décembre 1963 et les ministres ont examiné notamment les perspectives de la prochaine série de négociations tarifaires du G.A.T.T. tant en ce qui concerne les produits industriels que les échanges de produits agricoles. Ils sont convenus que les délégués du Royaume-Uni et de la Communauté se maintiendraient en étroit contact au cours de ces négociations. Les ministres ont également étudié les perspectives de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que les relations économiques entre le Royaume-Uni et la Communauté Economique Européenne. M. Butler a fait un bref exposé de l'évolution récente au sein de l'Association Européenne de Libre Echange.

Les ministres ont réaffirmé la grande importance que revêtent les négociations prévues dans le cadre du G.A.T.T. Ils ont reconnu qu'une heureuse conclusion de ces négociations aurait notamment un effet favorable sur les échanges commerciaux entre pays européens. Ils ont aussi souligné l'importance que la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement revêtira pour les relations économiques entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

Sur l'invitation du gouvernement belge, le Conseil a décidé de tenir sa prochaine réunion à Bruxelles durant la seconde quinzaine d'avril 1964.

*

Le 25 janvier a été célébrée à Saint-Romain en Bourgogne la fête de Saint-Vincent, patron des vignerons, en présence de S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, et S. Exc. M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, hôtes d'honneur des vignerons bourguignons.

Chaque année en Bourgogne, dans un village de la Côte d'Or, la confrérie des chevaliers du Tastevin rassemble, dans un cortège pittoresque et coloré, les délégations des vignerons portant leurs statues, leurs bannières et leurs bâtons de confrérie pour fêter la Saint-Vincent.

La grand-messe des vignerons était célébrée cette année par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, et la journée était placée sous la présidence de M. Nicolas Hommel, Ambassadeur de Luxembourg à Paris.

Après la messe, l'assistance se rendit en cortège dans la cuverie où la confrérie du Tastevin tenait un chapitre spécial pour conférer ses insignes aux doyens des vignerons.

La fête se poursuivit au château du Clos de Vougeot où la confrérie des chevaliers du Tastevin avait convié ses hôtes au traditionnel déjeuner de Saint-Vincent qui fut présidé par l'ambassadeur du Luxembourg entouré de M. Jean Chapel, Préfet de la Côte d'Or, et de M. André Vimenev, Préfet de Saône-et-Loire.

Au nom de la nouvelle promotion de chevaliers qu'il parrainait l'ambassadeur fit dans son discours de remerciement, un bel éloge du vin « qui lie les amitiés, désamorce les ressentiments, dégonfle les suffisances, inspire la générosité et donne corps au rêve et à l'espoir ». Et il conclut : « Votre vénérable confrérie a illustré avec un rare bonheur le célèbre aphorisme de Brillat-Savarin : „Convier quelqu'un, c'est se charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous votre toit.”

*

Le Colonel Robert Winter nommé Commandeur de la Légion de Mérite des Etats-Unis d'Amérique

Au cours d'une cérémonie qui eut lieu le 27 janvier dans les salons de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis, a remis au Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de la Force Armée luxembourgeoise, les insignes de Commandeur de la Légion du Mérite, la plus haute distinction américaine qui puisse être attribuée en temps de paix à une personnalité militaire étrangère.

Cette cérémonie eut lieu en présence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Gust. Kass, Conseiller de Gouvernement, le Lieutenant-Colonel Oscar Heldenstein, Chef d'Etat-Major adjoint de la Force Armée, les Lieutenants-Colonels Michel Mayer, Emile Kriepts et André Robinet, le Major Norbert Prussen, Aide de Camp de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, et le Major C. Poncin.

Du côté américain on remarquait, à côté de S. Exc. M. l'Ambassadeur William R. Rivkin, M. Joseph H. Cunningham, Premier Secrétaire de l'Ambassade des Etats-Unis, le Lieutenant-Général Creighton W. Abrams, Commandant du cinquième Corps d'Armée, le Major-Général Stanley R. Larson, Commandant de la huitième Division d'Infanterie américaine à laquelle le Bataillon d'artillerie luxembourgeois a été récemment intégré, le Major-Général William T. Thurman, Chef du « Military Advisory

Assistance Group » pour la Belgique et le Luxembourg.

*

Nouveau bâtiment des P.T.T.

Le projet pour la construction d'un nouveau bâtiment des P.T.T. à Luxembourg vient d'être achevé. Ce nouveau bâtiment, dont le coût s'élèvera à environ 300 millions de francs, sera construit en face de l'actuel bureau des P.T.T. situé à côté de la gare de Luxembourg. Ce nouveau complexe comprendra le bâtiment principal des P.T.T., un centre de télécommunications, un parc public et un passage souterrain reliant le nouveau bâtiment à l'ancien bureau des P.T.T. près de la Gare. Le projet de cet édifice ayant été soumis au vote à la Chambre des Députés fut adopté à l'unanimité.

*

Le Prix Goldblatt décerné au D^r J. P. Pundel

Au cours d'un congrès international de pathologie qui vient d'avoir lieu à Mexico, le docteur Jean-Paul Pundel de Luxembourg, Professeur agrégé de l'Université libre de Bruxelles, gynécologue-accoucheur, s'est vu décerner le Prix Goldblatt pour ses nombreux travaux et publications scientifiques dans le domaine du cancer.

L'obtention de ce prix par le docteur J. P. Pundel est d'autant plus remarquable que jusqu'à présent cette haute distinction n'a été décernée qu'à des médecins américains.

Rappelons que le docteur J. P. Pundel a été élu en 1961 Président de l'Académie Internationale de Cytologie dont il est membre fondateur. Il est également membre honoraire de la Société Royale Belge de Gynécologie et Obstétrique, membre correspondant de la Société Française de Cytologie clinique, membre du « Inter-Society Council of Cytology » des Etats-Unis d'Amérique, membre correspondant de la Société Française d'Endocrinologie, de la Société Brésilienne de Cytologie ainsi que membre honoraire de l'Association Mexicaine de Cytologie exfoliative.

En 1954 le docteur J. P. Pundel était co-lauréat du Prix International de Gynécologie et Obstétrique Prix quadriennal de la Société Internationale de Gynécologie et Obstétrique, avec le professeur G. Valle, de Pérouse.

Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

4 janvier : Veille de l'Anniversaire de la Naisance de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.

5 janvier : A Kayl l'ensemble vocal des « Fervents du Chant Classique et Populaire » interprète des œuvres de Donizetti, Gounod, Mozart, Strauss, Leoncavallo et autres.

A Mondercange les « Amis de la Chanson » invitent à une soirée vocale dont le programme comporte des chansons populaires des principaux pays européens.

8 janvier : Aux orgues de l'église paroissiale du Limpertsberg des élèves du conservatoire de mu-

sique de Luxembourg interprètent des œuvres du répertoire classique et moderne.

9 janvier : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg l'orchestre symphonique de la Station placé sous la direction de Louis de Froment invite à un concert donné avec le concours en soliste d'Aldo Ciccolini, piano.

A l'Etablissement « Carrefour » M. Roger Bodart, membre de l'Académie Royale Belge de langue et de littérature française, donne une conférence ayant pour thème: « Notre cher Péguy. »

10 janvier : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette le ballet de l'Etat hongrois donne un spectacle chorégraphique.

- 11 janvier : A la Chambre des Métiers à Luxembourg l'Amicale des anciens prisonniers politiques de Mauthausen invite à la projection d'un film sur le camp de concentration de Mauthausen.
A la Chambre de Commerce le professeur Jean Fauconnier donne une conférence ayant pour thème : « Deux écrivains belges de renommée mondiale, Verhaeren et Simenon. »
- 13 janvier : A Luxembourg le Conseil Communal issu des élections du 13 octobre 1963 se réunit pour la première fois sous la présidence du bourgmestre M. Paul Wilwertz. A cette occasion M. Emile Hamilius, ancien maire de la Capitale, est nommé « bourgmestre honoraire ».
- 14 janvier : A la Galerie Horn à Luxembourg l'artiste-peintre français Gustave Lingier expose une série de lithographies et d'eaux fortes.
- 15 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Die keusche Susanna », opérette de Jacques Offenbach.
- 16 janvier : A la Chambre de Commerce M. Ernest Muhlen fait une conférence ayant pour thème : « Les fonds de placement dans la perspective luxembourgeoise. »
Au Théâtre Municipal « Exploration du Monde » présente : « Bolivie, toit du monde », film et commentaire de Paule Bernard.
Dans la salle des spectacles du camp militaire de Diekirch l'ensemble du Théâtre Municipal de Trèves présente : « Die Csardasfürstin », opérette en 3 actes d'Emerich Kalman.
- 17 janvier : Au salon du Restaurant Falstaff à Esch-sur-Alzette M. A. Ghadini, ingénieur, fait une conférence ayant pour thème : « Le pont est jeté entre matière et esprit. »
- 18 janvier : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble Montansier de Versailles présente : « Le Cid » de Corneille.
A Dudelange, vernissage d'une exposition internationale de pigeons voyageurs organisée à l'occasion du 30^e anniversaire de la société colombophile.
- 19 janvier : Dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier procède à la distribution solennelle des diplômes de maîtrise aux jeunes maîtres.
A l'Etablissement Métropole-Bourse, journée d'étude et assemblée générale de l'Association Européenne des Enseignants.
Au Cercle Municipal le professeur A. Hottinger, directeur de la clinique pédiatrique de l'Université de Bâle fait une conférence sur les problèmes de la croissance.
Au Casino Syndical de Bonnevoie la Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs tient son assemblée générale annuelle.
- 20 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Galas Karsenty présentent « La Vénus de Milo », comédie de Jacques Deval.
- 21 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. J. G. Le Jeune fait une conférence ayant pour thème : « Le rôle du secteur privé dans le développement de l'Amérique latine. »
Au Casino Syndical de Bonnevoie le centre culturel et d'éducation populaire invite à une soirée d'information sur l'Etat et le Pays d'Israël. Conférenciers de la soirée : MM. Paul Cerf, Joseph Majerus et Philippe Nøsen.
- 23 janvier : Luxembourg reçoit la visite du général Jean Crépin, nouveau commandant des forces alliées Centre-Europe.
Au Théâtre Municipal à Luxembourg, soirée d'hommage à feu le Président J. F. Kennedy avec allocutions de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, et M. W. R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg.
- 23 janvier : Anniversaire de naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg.
A l'auditorium de Radio-Luxembourg le grand orchestre de la Station donne un concert de musique symphonique dirigé par le maître Dimitri Chorafas.
A la salle des conférences de la Synagogue de Luxembourg M. Joseph Emile Muller, chef du Service d'Education Esthétique au Musée de l'Etat, fait une conférence ayant pour thème : « Comment faut-il regarder un tableau ? »
- 24 janvier : Le D^r Fritz Bock, ministre pour le Commerce et la Reconstruction de la République d'Autriche, est reçu en visite officielle à Luxembourg.
Au Foyer Européen M^{lle} Gisèle Casadesus, sociétaire de la Comédie-Française, fait une conférence ayant pour thème : « De Montmartre à la Comédie-Française. »
- 25 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Productions Herbert » présentent : « Le Pain Dur », pièce de Paul Claudel.
A la Galerie d'Art Municipale l'artiste-peintre luxembourgeois Mars Schmit expose une série d'œuvres récentes.
- 26 janvier : A Dudelange la Fédération des Corps des Sapeurs-Pompiers du Canton d'Esch célèbre le 60^e anniversaire de sa fondation.
- 27 janvier : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'Ensemble du Théâtre Municipal de Trèves présente : « Herr Puntilla und sein Knecht Matti », comédie de Berthold Brecht.
- 28 janvier : A l'auditorium de Radio-Luxembourg la chorale mixte du Conservatoire Municipal invite à un grand concert de musique luxembourgeoise exécuté par l'orchestre de la Station avec le concours du baryton Marcel Jander.
Au Théâtre Municipal l'Opéra Royal de Gand présente : « Le Barbier de Séville » de Gioacchino Rossini.
- 29 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble Gino Menelao (Rome) invite à un grand concert vocal organisé par les Amitiés italo-luxembourgeoises et placé sous les auspices de l'Ambassade d'Italie.
- 31 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble « Heinz Hofmeister » présente « Einen Jux will er sich machen », farce de Johannes Nestroy.